

*EXEQUATUR DE LA SENTENCE ARBITRALE
OPPOSANT
STOKVIS AUTOMOTIVE
A
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES MAROC
& PROFIT WARNING SUR LES REALISATIONS 2022*

A l'issue de trois années de procédure d'arbitrage, la sentence arbitrale a été rendue et a fait l'objet, à l'initiative de STOKVIS AUTOMOTIVE, d'une demande d'exequatur qui a été accordée le 7 septembre 2022, donnant lieu à son exécution à partir du mois de novembre suivant.

Il en a résulté la restitution à FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES MAROC -FCAM- principalement de véhicules et de pièces de rechange, en contrepartie de quoi FCAM s'est engagée à régler à STOKVIS AUTOMOTIVE la somme de 32,8 M MAD pour solder définitivement ce litige.

Sur le plan financier, l'impact de la résolution de ce conflit et d'un certain nombre de provisionnements d'un montant total de 176,6 M MAD relatifs essentiellement à des provisions pour dépréciation des créances, de titres de participations et de comptes courants, en cours de validation et devraient peser sur les performances du Groupe STOKVIS et se traduire par la constatation d'un résultat négatif pour l'exercice 2022.

Le règlement de ce litige permettra, néanmoins, au Groupe STOKVIS de tourner la page de cet épisode et de recentrer son activité sur son cœur de métier historique (matériel agricole, engins, mines et industrie).

Le Groupe annonce également le lancement d'une réflexion autour d'une restructuration dont les grandes lignes seront communiquées au marché une fois les modalités de mise en oeuvre définitivement arrêtées par son Conseil d'Administration.

S'agissant de STOKVIS AUTOMOTIVE, l'activité est à l'arrêt actuellement et son sort sera discuté et décidé à l'occasion des prochaines cessions des mêmes organes.

Ce communiqué est disponible sur le site internet du Groupe www.stokvis.ma en cliquant sur le lien suivant : <https://www.stokvis.ma/investisseurs/>

Pour toute information complémentaire, contacter :

Direction Finances & Support Groupe

TEL : 05 22 65 46 00 / Mail : Contact@stokvis.ma